

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 4

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 14

**L'an deux mil vingt-trois, et le 4 décembre,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 28 novembre 2023

**Etaient présents** : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Françoise FLOURENT, Audrey PERDRIX, Geoffrey JACQUEMOT, Guy BONAMY, Jean-François DECHERF,

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Etaient absent(s)** : Valérie COURTIAL (ayant donné procuration à Laurent DUBUY) Aurélie BENOIT (ayant donné procuration à Françoise PINET), Lionel BRETON (ayant donné procuration à Bruno GRANGER), Dominique KUGLER (ayant donné procuration à Danièle GERMAIN)

**Audrey PERDRIX** a été désignée comme secrétaire de séance

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2023.

### **DELIBERATION N°20231204\_001 : PRISE DE COMPETENCE CULTURELLE DE GESTION DU MUSEE DE L'ESPACE PIERRES FOLLES PAR LA CCBPD**

#### **I - Contexte**

Par une délibération du 20 juin 2018, le conseil communautaire a décidé la modification de la définition de l'intérêt communautaire pour sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ». Ainsi, la gestion du Géosite des Pierres Folles en tant qu'équipement culturel est devenu une compétence de la Communauté de Communes en lieu et place du syndicat intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA). La Communauté de Communes a réalisé des travaux sur le bâtiment du musée. La compétence de la Communauté de Communes portait uniquement sur le bâtiment à l'exclusion de l'activité culturelle. Pour évoluer vers une gestion communautaire de l'activité muséale attachée à l'Espace Pierres Folles, la communauté de Communes, par une délibération du 8 novembre 2023, a approuvé la prise de la compétence culturelle de gestion de ce musée et la modification de ses statuts en conséquence.

#### **II - Procédure**

La procédure de modification statutaire est prévue par le Code général des collectivités territoriales (article L 5211-17). Elle prévoit que la modification intervient par délibération concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du conseil communautaire, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut, la décision sera réputée favorable. La modification statutaire est ensuite prononcée par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **APPROUVE** :

- La prise de la compétence culturelle de gestion du musée de l'Espace Pierres Folles par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées,
- La modification des statuts de la Communauté de Communes modifiés en conséquence

*Village au ♥ des pierres dorées*

### **DELIBERATION N°20231204\_002 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de rajuster les prévisions budgétaires sur le chapitre des charges à caractère générale pour honorer l'ensembles des dépenses qui se présentent jusqu'au 31/12/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU la délibération en date du 3 avril adoptant le budget primitif,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le tableau de virement de crédits suivant :

| FONCTIONNEMENT DEPENSES |         |              | FONCTIONNEMENT RECETTE  |         |              |
|-------------------------|---------|--------------|-------------------------|---------|--------------|
| Chapitre                | Article | Crédits      | Chapitre                | Article | Crédits      |
| 011                     |         | 11 218.60 €  |                         |         |              |
| 67                      | 673     | 1 981.40 €   |                         |         |              |
| 65                      |         | -5 000.00 €  |                         |         |              |
| 023                     |         | - 8 200.00 € |                         |         |              |
| TOTAUX                  |         | 0.00 €       | TOTAUX                  |         |              |
| INVESTISSEMENT DEPENSES |         |              | INVESTISSEMENT RECETTES |         |              |
| Chapitre                | Article | Crédits      | Chapitre                | Article | Crédits      |
| 020                     |         | - 8 200.00 € | 021                     |         | - 8 200.00 € |
| TOTAUX                  |         |              | TOTAUX                  |         |              |

### **DELIBERATION N°20231204\_003 : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Le Maire explique que la DDT a fourni très récemment aux communes un outil cartographique permettant de voir quelles installations de production d'énergie renouvelable peuvent être potentiellement installées sur la commune. Avant de se prononcer, il faut pouvoir étudier cet outil. Le sujet a également été abordé en Communauté de Communes, et une majorité des maires de communes souhaitent qu'une concertation de la population soit menée à l'échelle de toutes les communes, avant que chacune délibère.

Il est décidé de créer un groupe de travail, composé de Bruno GRANGER, Guy BONAMY, Françoise PINET, Françoise FLOURENT et M. MARTY, en qualité de membre extérieur, pour étudier l'outil cartographique de la DDT. Le groupe de travail se réunira courant décembre.

### **RAPPORT DE PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport de la CCBPD 2022, en expliquant :

- La composition (communes, gouvernance, organisation des élus).
- Les compétences de la CCBPD (obligatoires, facultatives et optionnelles)
- Les pôles et commissions (pôle administration et coopération territoriale, pôle activité et mobilité, pôle infrastructure du territoire, pôle jeunesse et services, pôle environnement et habitat, pôle rayonnement du territoire)

Le rapport complet sera mis en ligne sur le site de la commune, annexé à ce compte-rendu

*Village au ♥ des pierres dorées*

## **RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU**

Ce point est reporté à un Conseil Municipal ultérieur, car nous n'avons pas reçu ce rapport en mairie.

## **ETUDE DU CAUE CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune s'est rapprochée du CAUE pour une mission de Conseil s'agissant du projet de réaménagement du Centre Bourg. Le CAUE a présenté à la Commune, un rapport d'étude en 2 phases :

- Lecture sensible et vision globale de la centralité actuelle : présentation d'un diagnostic historique du site, d'un diagnostic sur les éléments architecturaux, urbains et paysagers remarquables du village, ainsi qu'un état des lieux des bâtis à restructurer. Ces diagnostics ont permis de faire émerger les objectifs pour le projet :
  - o La RD70 : une traversée de village à rendre aimable
  - o La Place du Château : un lieu dynamique à conforter
  - o Les placettes : des vues sur le grand paysage à valoriser
  - o La rue du Château : des continuités piétonnes à retrouver
  - o La cour de l'ex-maison Chirat : une opportunité pour la centralité
  - o L'ancienne caserne des pompiers : un angle de place à recomposer
  - o L'ex-maison Chirat : une nouvelle fonctionnalité à créer.
- Hypothèses de réaménagement qui prennent en compte les besoins exprimés par la commune, à savoir, accueillir un local commercial (boulangerie), l'agence postale communale, une halle de marché, des salles associatives, et du logement locatif. Le CAUE a transmis 3 hypothèses de réaménagement, qui seront étudiées après que le CAUE ai transmis à la commune, une estimation financière du coût des différentes opérations.

## **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT POINTBOEUF**

Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la révision du PLU, il ressort des différentes réunions de travail, une réduction importante des surfaces constructibles dans le futur PLU. Or peu de ces zones constructibles appartiennent à une réserve foncière communale. Le Maire propose donc l'acquisition d'une parcelle à Poinboeuf, voisine d'une parcelle appartenant à la commune. Le propriétaire a été approché, afin de connaître ses intentions quant à cette parcelle, et savoir s'il serait intéressé par une vente au profit de la commune. Le propriétaire a transmis ses conditions financières (100 000 € pour l'acquisition d'environ 4000m<sup>2</sup>) et le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord au Maire pour transmettre une offre d'achat au propriétaire, en vue de la signature d'un compromis avec la condition suspensive du classement de ladite parcelle en zone constructible dans le futur PLU.

### **1. COMMISSION VIE LOCALE**

Culture - Tourisme :

RAS

Associations - Bibliothèque :

RAS

Artisanat - Commerce :

Un courrier a été transmis aux deux auberges de Charnay pour rappeler de débarrasser les tables stockées en dehors de leur terrasse, et faire un rappel concernant le local poubelle.

*Village au ♥ des pierres dorées*

Communication :

Le bulletin intercommunal sera distribué le week-end du 23 et 24 décembre. Il n'y aura pas de soirée de remise des bulletins aux annonceurs.

**2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE**

Petite enfance :

RAS

Ecole :

- La commune a recruté une nouvelle personne pour la surveillance du restaurant scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> décembre. Cette semaine 2 agents ont été absents pour cause de maladie, les remplacements ont été effectués par Françoise PINET, Danièle GERMAIN et Sandrine DARGES, afin d'éviter une fermeture de la cantine.
- Cantine : La semaine « anti gaspi » et pesée des déchets a eu lieu du 20 au 24 novembre. On dénombre une importante réduction des déchets par rapport à l'année dernière.

Conseil Municipal d'Enfants :

Le nouveau Conseil Municipal Enfants a été installé par le Maire le 9 novembre. Le CME est invité à visiter l'Hôtel du Département le 16 décembre au matin.

Commission Vie sociale - Personnes âgées :

- Les ateliers mémoire, organisés par l'Association gérontologique, ont débuté. Les ateliers sont très appréciés des usagers.
- Le colis des anciens sera distribué le 16 décembre. Le colis est composé d'une bûche de la boulangerie de Charnay, d'un sachet d'orangettes achetées à l'épicerie de Charnay et confectionnées par une chocolatière d'Alix, d'une bouteille de crémant de chez Jean-Paul BRUN.

**3. COMMISSION TRAVAUX**

Des devis sont en cours pour extension et couverture de la terrasse de l'école maternelle, et pour la réalisation d'un parking en bas du local de stockage sous la cantine. Une rencontre s'est tenue avec l'architecte pour la réalisation d'esquisses du projet.

Une rencontre s'est tenue avec un prestataire pour l'installation d'une alarme attentat intrusion, dans le cadre du PPMS, avec un système de télécommande dans la poche des instituteurs pour prévenir toute l'école en même temps. Le devis est estimé à 6 000 €.

**4. COMMISSION CADRE DE VIE**

Agriculture environnement :

Le calendrier de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sera distribué avec le bulletin intercommunal.

Développement durable – Agenda 21 :

RAS

Voirie :

Une réunion avec le Département s'est déroulée concernant la sécurité. Des études de faisabilité seront réalisées pour la mise en place de voies piétonnes, de chicanes sur la route de Marcy, de voyants

*Village au ♥ des pierres dorées*

lumineux pour mieux identifier les passages piétons, la réalisation d'un passage pour piétons vers l'abribus de la Route d'Alix. Un comptage de vitesse sera installé prochainement sur la Route de Marcy.

Des travaux de pontage ont été réalisés sur la voirie.

Cimetière :

RAS

## **5. COMMISSION URBANISME**

La commission est décalée au 19 décembre.

Déclaration préalable :

RAS

Permis de construire – démolir - d'aménager :

RAS

Droit de préemption :

RAS

## **6. FINANCES**

Compte au Trésor : 237 104.93 €

## **7. INTERCOMMUNALITE**

SIEVA :

RAS.

Syndicat Mixte de la Pray :

Une réunion s'est tenue le 28/11. Une étude de sol sera obligatoire pour contrôler la perméabilité des sols en cas d'installation d'assainissement non collectif.

Des gros travaux ont été réalisés sur Belmont, Châtillon et Alix. Des travaux ont été réalisés pour dépolluer les remblais de la Route d'Alix pour un montant de 140 000 €.

SYDER :

RAS

Syndicat du câble :

RAS.

SBA :

Prochaine réunion le 12 décembre.

Office du tourisme :

RAS

CCBPD :

RAS

*Village au ♥ des pierres dorées*

Espace Pierres Folles :  
RAS

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

La cérémonie des vœux du Conseil Municipal est fixée le vendredi 26 janvier 2024 à 19h.

**La séance est levée à 22h15.**

**La parole est donnée au public :**

Monsieur STERN propose d'intégrer le carrefour de l'école dans le projet d'étude des zones de ralentissement à envisager.

Qu'en est-il de la ligne de car régulière qui devait desservir Charnay ? La ligne est en attente, car le SYTRAL ne trouve pas de chauffeur. La mise en service serait repoussée à septembre 2024.

**PROCHAIN CONSEIL 8 JANVIER 2024 A 20h00**

*Village au ♥ des pierres dorées*